

CCP changement de groupe : La dernière au lettre Père Noël

Ce lundi 17 décembre, huit jours avant Noël, s'est tenue la dernière CCP (Commission consultative paritaire) de notre fournée 2012. Celle-ci portait sur les transformations d'emploi. Rappelons que la CCP des transformations d'emploi concerne les changements de groupes pour les agents dont le métier aurait évolué dans leurs missions. Dans ce cas, l'agent est reclassé dans un nouveau métier dans le groupe supérieur. Les années précédentes, cette CCP était préparée en juin et entérinée en fin d'année pour être prévue au budget de l'année suivante. Cela n' a pas été le cas cette année nous laissant une marge de manœuvre des plus réduites.

Passage du groupe 1 au groupe 2 : cinq petits cadeaux, pas chers !

Pour le passage du groupe 1 au groupe 2, 5 agents ont eu droit au joli cadeau de Noël en étant proposés par l'administration, sachant que pour trois d'entre eux ils s'agissaient de demandes de recours qui avaient déjà été défendues par la CGT lors de la précédente CCP début décembre. Mais le Père Noël CMN étant un peu près de ses sous, il a préféré leur faire le cadeau d'un changement de groupe à compter du 1er janvier 2013 plutôt que de leur accorder un reclassement dans le cadre du recours avec effet rétroactif sur la fiche de paie depuis juillet 2011 !

Nous avons proposé un autre agent qui était dans les mêmes critères que l'un des cinq précités. L'administration étudiera son cas. Les deux agents pour lesquels l'administration avait réservé sa réponse, lors de la précédente réunion, se sont vu expédiés chez le Père Fouettard : pas de cadeaux !

Nous avons rappelé à l'administration sa promesse de faire un « Noël spécial » pour Saint-Cloud. En effet, une fois que l'IGAC aura rendu son rapport, l'administration s'est engagée à revoir l'organisation du travail sur le site, les fiches de postes, en particulier sur les métiers des anciens caissiers confirmés.

Par ailleurs nous avons réaffirmé la volonté pour la CGT, de voir tous les caissiers et/ou vendeurs faisant office de responsables boutiques ou de régisseurs, d'être *a minima* en groupe 2.

Passage du groupe 2 au groupe 3 : le Père Noël repassera... ou pas !

Pour le passage du groupe 2 à 3, là encore, 5 agents de proposés. Nous avons souhaité compléter ce petit nombre d'heureux élus par 6 personnes. Tout d'abord les 4 maquettistes de Nantes. Pour le moment, cela n'est pas d'actualité pour notre Père Noël CMN. En effet, dans le statut actuel, ils sont positionnés et mal positionné en groupe 2. L'administration a donc renvoyer leurs cas aux nouvelles négociations sur le statut.

Ensuite, nous avons tenu à défendre le cas de deux agents ayant une très grande ancienneté dans l'établissement pour l'un d'entre eux, proche de la retraite et risquant de plafonner très bientôt (c'est à dire qu'il n'aura plus d'évolution de carrière, d'avancement d'échelon, car il arrive au seuil maximum de son groupe). Là encore, rien à faire pour ces deux agents. Leurs supérieurs hiérarchiques estimant qu'ils sont très bien là où ils sont, ils attendront un autre Père Noël plus généreux, une autre fois, dans une autre vie, peut-être, on ne sait pas !

Passage du groupe 3 au groupe 4 : le Père Noël démissionne !

Concernant le passage du groupe 3 en 4, là, l'administration a fait très fort ! Elle a proposé un seul agent, la CGT en proposait un également. Mais en attendant une éventuelle réorganisation des services, l'administration est revenue sur sa propre proposition et l'a suspendue ! Conclusion : personne de promu dans ce groupe !

Seuls deux agents qui avaient fait une demande de recours et pour lesquels l'administration avait émis dans un premier temps un avis réservé, passeront bien en groupe 4.

Par ailleurs, nous avons proposé de repositionner le métier de juriste (soit 7 agents concernés) en groupe 4, mais l'administration estime que par rapport au Ministère ou à d'autres établissements publics, ils sont correctement positionnés. Et puis il faut qu'ils aient fait leurs preuves afin d'avoir un déroulement de carrière depuis le bas de l'échelle !

Enfin, nous avons attiré l'attention de l'administration sur le cas de 2 agents ayant des missions très spécifiques et ayant été freinés dans leur carrière, voici plusieurs années. Là encore, l'administration se contentant de l'avis des supérieurs hiérarchiques, sans vraiment tenir compte de celui des personnels et de leurs représentants : statut quo sur ces deux agents. Décidément, il est loin, le Père Noël de notre enfance, qui nous laissait croire qu'il suffisait d'être un agent exemplaire dans ses fonctions, aimant son travail, dévoué et engagé, pour bénéficier d'une véritable évolution de carrière !

Même si nous avons obtenu des avancées significatives pour certains agents que nous défendons depuis longtemps, nous sommes encore bien loin du compte. Par ailleurs, nous avons obtenu que l'administration revoit certaines de ces situations l'année prochaine dans le cadre des CCP ou lors des nouvelles négociations sur le statut des contractuels.

Nous ne lâcherons rien !